



**DELIBERATION N° 25/066 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA DEMANDE DE COFINANCEMENT AU TITRE DU
PROGRAMME FEDER-FSE+ CORSE 2021-2027 POUR LA MISE EN ŒUVRE
OPÉRATIONNELLE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXTENSION INTERNET
.CORSIKA**

**CHÌ APPROVA A DUMANDA DI FINANZIAMENTU CUNGHJUNTU IN U QUATRU
DI U PRUGRAMMA FEDER-FSE+ CORSICA 2021-2027 PÈ A MESSA IN OPERA
FUNZIUNALE È U SVILUPPU DI L'ESTENSIONE INTERNET.CORSICA**

SEANCE DU 24 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Angèle CHIAPPINI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. Jean-Paul PANZANI à M. Paul-Joseph CAITUCOLI
Mme Marie-Anne PIERI à M. Didier BICCHIERAY
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA

M. Joseph SAVELLI à Mme Elisa TRAMONI
M. François SORBA à M. Petru Antone FILIPPI
Mme Julia TIBERI à M. Jean-Christophe ANGELINI
M. Hervé VALDRIGHI à Mme Sandra MARCHETTI
M. Charles VOGLIMACCI à M. Georges MELA

ETAIT ABSENTE : Mme

Flora MATTEI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 11/147 AC de l'Assemblée de Corse du 24 juin 2011 approuvant la démarche d'obtention du nom de domaine « .CORSICA »,
- VU** la délibération n° 14/092 AC de l'Assemblée de Corse du 17 juillet 2014 approuvant la première mise en œuvre et l'exploitation du domaine de premier niveau « .CORSICA »,
- VU** la délibération n° 15/148 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juin 2015 approuvant les politiques de gouvernance du Registre et les modalités de distribution et de commercialisation du domaine internet de premier niveau « .CORSICA »,
- VU** la délibération n° 17/359 AC de l'Assemblée de Corse du 27 octobre 2017 autorisant la mise en perspective de la politique de nommage de la Collectivité territoriale de Corse concernant « Puntu Corsica »,
- VU** la délibération n° 18/404 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2018 autorisant l'adaptation des politiques de la démarche « puntu Corsica »,
- VU** la délibération n° 20/1040 CE du Conseil exécutif de Corse du 20 mars 2020 approuvant l'affectation des crédits du programme 1212 « Opérations techniques du domaine de premier niveau .corsica »,
- VU** la délibération n° 20/1788 CE du Conseil exécutif de Corse du 17 décembre 2020 approuvant l'affectation des crédits pour le financement des projets de la Direction de l'aménagement et de la transformation numérique, mission Data Territoriale et service Usages et Services et au titre des années 2021-2022,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/430 CE du Conseil exécutif de Corse du 7 décembre 2021 approuvant l'affectation de crédits pour le financement des opérations et des projets de la Direction de la Transformation et de l'Aménagement Numérique de la Corse,

- VU** la délibération n° 22/074 AC de l'Assemblée de Corse du 2 juin 2022 approuvant le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse, Smart Isula,
- VU** l'arrêté n° 22/836 CE du Conseil exécutif de Corse du 23 novembre 2022 approuvant l'affectation de crédits pour le financement des opérations et des projets de la Direction de la Transformation et de l'Aménagement Numérique de la Corse
- VU** l'arrêté n° 23/936 CE du Conseil exécutif de Corse du 12 décembre 2023 approuvant l'affectation de crédits des programmes 1211, 1212 et 1213 - Aménagement numérique,
- VU** l'arrêté n° 24/671 CE du Conseil exécutif de Corse du 21 novembre 2024 approuvant l'affectation de crédits pour le financement des opérations et des projets de la Direction de la Transformation et de l'Aménagement Numérique de la Corse,
- VU** la délibération n° 25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2025-023 du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 22 avril 2025,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (62) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul

PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUAJSTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

ADOPTÉ le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération mise en œuvre opérationnelle et développement de l'extension Internet .CORSICA figurant au rapport.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer une demande de financement au titre de la priorité 1 « Créer les conditions du développement d'une économie intelligente fondée sur la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise » et de l'objectif spécifique RSO1.2 « Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics » du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027, pour un montant total prévisionnel du projet de 600 000 euros HT et, par conséquent, un montant de cofinancement de 360 000 euros HT (60 %), relatif à la mise en œuvre et au développement de l'extension Internet .CORSICA pour la période 2021-2028.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 24 avril 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 24 ET 25 AVRIL 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**DUMANDA DI FINANZIAMENTU CUNGHJUNTU IN U
QUATRU DI U PRUGRAMMA FEDER-FSE+ CORSICA 2021-
2027 PÈ A MESSA IN OPERA FUNZIONALE È U SVILUPPU
DI L'ESTENSIONE INTERNET.CORSICA
DEMANDE DE COFINANCEMENT AU TITRE DU
PROGRAMME FEDER-FSE+ CORSE 2021-2027 POUR LA
MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE ET LE
DÉVELOPPEMENT DE L'EXTENSION INTERNET
.CORSICA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet du présent rapport

Le présent rapport vise à solliciter un cofinancement concernant la mise en œuvre opérationnelle et le développement de l'extension Internet .CORSICA pour la période 2021-2028 au titre de la priorité 1 « Créer les conditions du développement d'une économie intelligente fondée sur la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise » et de l'objectif spécifique RSO1.2 « Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics » du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027.

Conformément aux orientations politiques portées par le Conseil exécutif de Corse dans ce domaine, le programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027, adopté par la Commission européenne le 2 décembre 2022, compte en effet deux objectifs spécifiques dédiés à la transformation numérique de la Corse.

L'objectif RSO 1.2 intitulé « Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics » vise à soutenir le développement des usages et des services numériques au service de la Corse et des corses. L'objectif RSO 1.5 intitulé « Renforcer la connectivité numérique » vise à soutenir le déploiement des infrastructures numériques au premier rang desquels les réseaux de télécommunications électroniques et les capacités d'hébergement de données.

La Collectivité de Corse entend ainsi faire bénéficier d'une subvention du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 chaque projet numérique qu'elle mène en maîtrise d'ouvrage et dont les dépenses sont éligibles, afin d'accélérer la transformation numérique de l'île.

Contexte du présent rapport

Le 24 juin 2011, par la délibération n° 11/147 AC, l'Assemblée de Corse approuvait la démarche d'obtention et d'exploitation de l'extension Internet .CORSICA. Depuis lors la Collectivité de Corse est titulaire du .CORSICA et en assure sa mise en œuvre opérationnelle et sa commercialisation.

.CORSICA vise à garantir un espace de nommage de confiance sur Internet mettant en valeur la Corse, son économie, son patrimoine, sa culture, sa langue, ses valeurs sociétales sur le réseau Internet.

Il est l'identité digitale des particuliers, des collectivités, des associations et des entreprises qui disposent d'un établissement ou d'une adresse en Corse, ou qui

peuvent justifier d'un lien direct ou indirect avec elle (exemple : la diaspora). Ces derniers peuvent ainsi acheter des noms de domaine Internet en .CORSICA qu'ils utilisent pour la mise en ligne de leurs sites Internet mais également pour exploiter leurs adresses email.

Le .CORSICA est une démarche singulière en Méditerranée, qui entre en cohérence avec les spécificités de la Corse. Seul Gibraltar avec le .GI dispose d'une extension Internet qui lui est spécifique. C'est le cas également de Chypre avec le .CY et Malte avec le .MT, qui sont toutefois des états indépendants. Toutes les autres îles de Méditerranée, telles que la Sardaigne, la Sicile, Majorque ou encore la Crète, utilisent les extensions Internet de leur territoire national respectif (.IT, .ES et .GR).

Depuis son lancement en janvier 2016 (phase d'ouverture générale), la croissance du volume des noms de domaine en .CORSICA a été régulière et dynamique.

Au 31 décembre 2024, le portefeuille de l'extension .CORSICA était composé de 2370 noms de domaine.

La présente demande de financement concerne la mise en œuvre opérationnelle et le développement du .CORSICA.

Plan de financement et prévisionnel des dépenses et des recettes annuelles

Le périmètre financier du projet est évalué à 600 000 € HT pour les 8 années, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2028.

Le plan prévisionnel des dépenses engagées et envisagées par année est le suivant, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2028 :

Année	2021	2022	2023	2024
En euros HT	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €
En euros TTC	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €

Année	2025	2026	2027	2028
En euros HT	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €
En euros TTC	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €

Les crédits permettant de financer le présent projet sont prévus au programme 1212, section investissement et section fonctionnement, répartis sur les 5 affectations suivantes :

- Affectation n° 1212M001
- Affectation n° 1212M005
- Affectation n° 1212N007
- Affectation n° 1212P002
- Affectation n° 1212Q005
- Affectation n° 1212R004

Le plan prévisionnel des recettes envisagées pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2028 est le suivant :

Recettes	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028
-----------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

En euros	180 000 €	45 000 €	45 000 €	90 000 €
----------	-----------	----------	----------	----------

Le plan de financement prévisionnel proposé sur la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2028 est le suivant :

Plan de financement prévisionnel proposé sur la période 2024-2028		
Coût total	Répartition	
600 000 € HT	Taux de 60 % de subvention au titre du FEDER 21-27, soit 360 000 € HT	40 % d'autofinancement, soit 240 000 € HT

Conclusion

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver le présent rapport ;
- D'adopter le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération mise en œuvre opérationnelle et développement de l'extension Internet .CORSIKA ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer une demande de financement au titre de la priorité 1 « Créer les conditions du développement d'une économie intelligente fondée sur la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise » et de l'objectif spécifique RSO1.2 « Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics » du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027, pour un montant total prévisionnel du projet de 600 000 euros HT et, par conséquent, un montant de cofinancement de 360 000 euros HT (60 %), relatif à la mise en œuvre et au développement de l'extension Internet .CORSIKA pour la période 2021-2028.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

